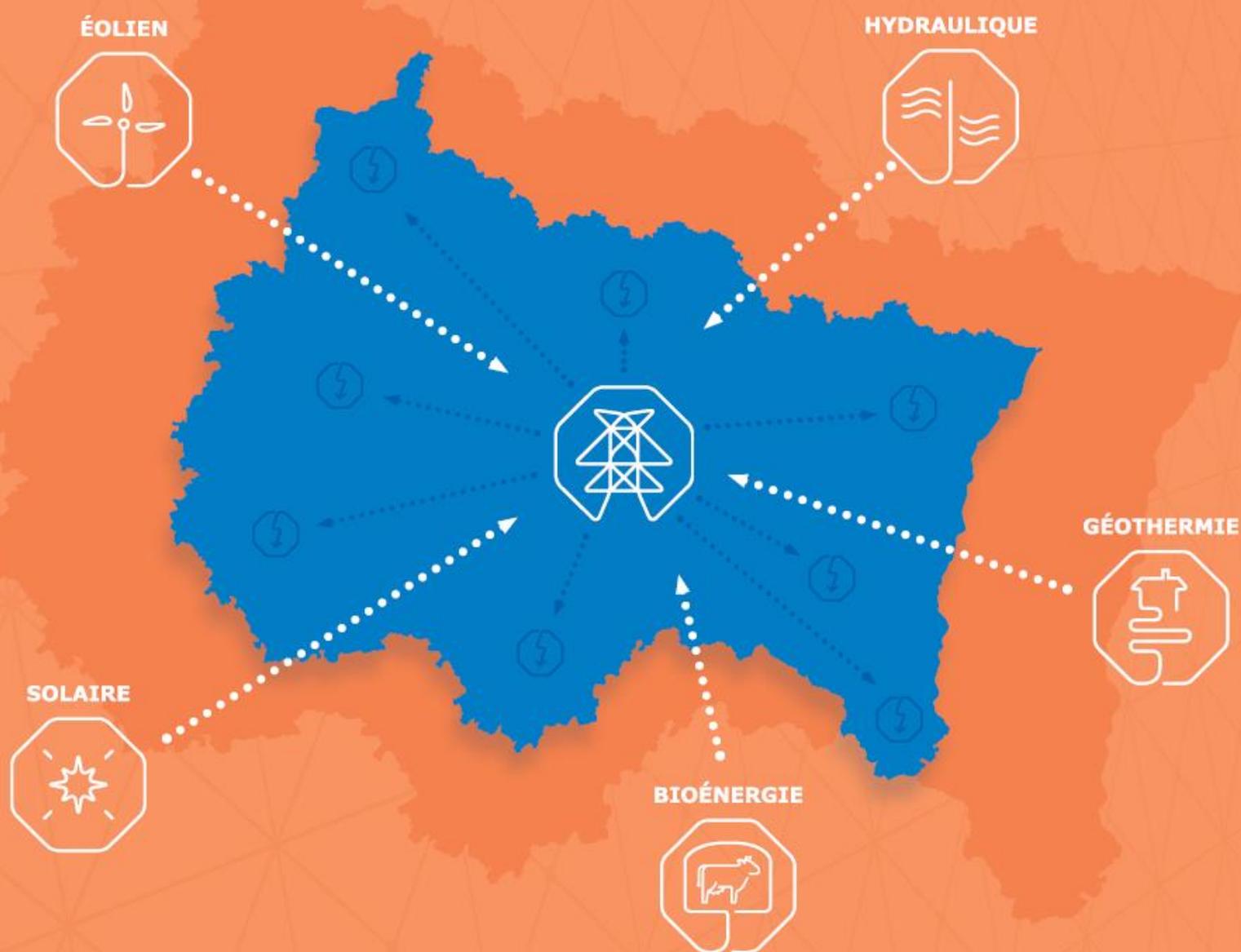




RÉVISION DU SCHÉMA RÉGIONAL DE RACCORDEMENT AU RÉSEAU DES ENERGIES RENOUVELABLES (S3REnR) DU GRAND EST

Synthèse de la consultation des Autorités Organisatrices de la Distribution d'Énergie (AODE) - Janvier 2022

En vertu de l'article D321-17 du Code de l'énergie



SOMMAIRE

LE PROJET DE S3RENR GRAND EST.....	3
DEROULE DE LA CONSULTATION DES AUTORITES ORGANISATRICES DE LA DISTRIBUTION D'ELECTRICITE.....	4
AVIS REÇUS ET REPONSES APPORTEES PAR RTE.....	8

LE PROJET DE S3REN GRAND EST

Le Schéma Régional de Raccordement au Réseau des Energies Renouvelables (S3REN) identifie les investissements à réaliser sur le réseau électrique pour accompagner le développement des énergies renouvelables dans les territoires, en cohérence avec les objectifs régionaux de transition énergétique.

Le schéma est élaboré par RTE, Réseau de transport d'électricité, en accord avec les gestionnaires du réseau de distribution concernés (Enedis, Enes, Hunelec, Priméo Energie, Strasbourg Electricité Réseau, Réséda et Vialis).

Le présent projet de S3REN à la maille de la région Grand Est est une révision des schémas alors en vigueur à l'échelle des anciennes régions administratives ; à savoir : Alsace, Champagne-Ardenne et Lorraine.

Suite aux orientations définies par l'Etat, les gestionnaires de réseau élaborent le projet de S3REN Grand Est sur la base d'une capacité globale de raccordement de 5 GW. Ces orientations prennent en compte la dynamique de développement des énergies renouvelables constatée en région Grand Est, les objectifs du projet de Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Egalité des Territoires (SRADDET) élaboré par la Région, ceux de la Programmation Pluriannuelle de l'Energie (PPE), ainsi que les orientations régionales de l'Etat qui en découlent.

Les gisements potentiels de production d'énergies renouvelables ont été recensés à l'horizon 2030, en croisant plusieurs sources : les remontées des acteurs du territoire, les remontées des organisations représentatives des porteurs de projets, les demandes de raccordement faites auprès des gestionnaires de réseau.

Le projet de S3REN a été établi dans un souci de minimisation de l'empreinte du réseau électrique sur l'environnement et d'optimisation de son coût. Le schéma fait l'objet d'une évaluation environnementale.

La mise en œuvre du schéma nécessite d'avoir un accès libre et fluide aux flexibilités de modulation de production offertes par les installations de production d'énergie renouvelable.

Le S3REN ne préjuge pas de la décision de réaliser ou non les projets d'installation de production d'énergie renouvelable. Cette décision ne relève pas du S3REN, ni des gestionnaires de réseau. Le schéma sera modifié en cas d'évolution des besoins de création de nouvelles capacités de raccordement pour les énergies renouvelables.

Le S3REN est élaboré en concertation avec le public et les parties prenantes. A l'initiative de RTE, une concertation préalable du public et la consultation des parties prenantes ont été organisées respectivement du 14 septembre au 30 octobre 2020 et du 25 janvier au 20 février 2021. Elles ont visé à partager les enjeux liés aux évolutions du réseau électrique et à recueillir les observations du public et des parties prenantes sur le projet de schéma.

L'article D321-17 du code de l'énergie prévoit également une consultation des autorités organisatrices de la distribution d'électricité. **Le présent rapport a pour objet de réaliser une synthèse de cette consultation.**

DEROULE DE LA CONSULTATION DES AUTORITES ORGANISATRICES DE LA DISTRIBUTION D'ELECTRICITE

L'article D321-17 du Code de l'énergie précise que : « *Lorsque le schéma régional de raccordement au réseau des énergies renouvelables comprend un ouvrage relevant de la concession du réseau public de distribution, il est soumis pour avis, préalablement à son approbation, à l'autorité organisatrice du réseau public de distribution concernée.* »

L'article précité indique également que « *L'autorité organisatrice dispose d'un délai d'un mois pour rendre son avis. Passé ce délai, l'avis est réputé favorable. Les avis sont joints au dossier transmis au préfet de région.* ».

Les demandes d'avis sur le projet de S3REnR de la région Grand Est ont ainsi été adressées en novembre 2021 aux autorités organisatrices de la distribution concernées. Ces dernières étaient invitées à transmettre leur avis par voie électronique ou par voie postale d'ici le 31 décembre 2021.

Les autorités organisatrices de la distribution d'électricité consultées ont été les suivantes :

- Metz-Métropole
- Troyes Champagne Métropole
- Communauté d'agglomération d'Ardenne Métropole
- Fédération Départementale d'Energies des Ardennes
- Syndicat Intercommunal d'Energies de la Marne
- Syndicat départemental énergie et déchets
- Syndicat Départemental d'Energie de l'Aube
- Fédération unifiée des collectivités locales pour l'électricité en Meuse
- Syndicat Mixte Départemental d'Electricité des Vosges
- Syndicat Départemental d'Electricité de Meurthe-et-Moselle
- Syndicat d'Electricité et de Gaz du Rhin
- Syndicat Intercommunal pour la Distribution d'Energie Electrique
- Syndicat Intercommunal de Suivi de la Concession de Distribution Publique d'Electricité du Pays des Trois Frontières
- Syndicat Intercommunal d'électricité de l'Est Mosellan
- Syndicat Intercommunal d'Electricité de l'Ouest Messin
- Syndicat Intercommunal Environnement et Electricité

Exemple du courrier envoyé aux AODE concernées par RTE :



LRAR

NOS RÉF. LEI-DI-CDI-NCY-SED-2021-0197
INTERLOCUTEUR David DELAÏTRE
TÉLÉPHONE 03 83 92 23 01 / 07 61 54 56 44
E-MAIL david.delaitre@rte-france.com

OBJET Consultation des AODE du projet de révision du S3REnR au périmètre
Grand Est au stade « V1 »

Nancy, le 26 novembre 2021

Monsieur

Le Schéma Régional de Raccordement au Réseau des Energies Renouvelables (S3REnR) identifie et planifie les investissements à réaliser sur le réseau électrique pour accompagner le développement des énergies renouvelables dans les territoires, en cohérence avec les objectifs régionaux.

Le S3REnR Grand Est est élaboré par RTE (Réseau de Transport d'Électricité), en accord avec les gestionnaires du réseau de distribution de l'électricité possédant des postes sources en Grand Est.

En application de l'article D321-17 du Code de l'énergie, je vous prie de trouver en pièce jointe la version 1 du S3REnR Grand Est pour avis. Je vous remercie de bien vouloir nous faire parvenir votre contribution d'ici le 31 décembre 2021 selon les modalités décrites ci-après.

Les avis seront joints au S3REnR Grand Est qui sera soumis à la notification de la préfète de région.

Centre Développement &
Ingénierie Nancy
Service Etudes Décisionnelles
8, rue de Versigny
54600 VILLERS-LES-NANCY



www.rte-france.com

05-09-00-COUR

RTE Réseau de transport d'électricité - société anonyme à directoire et conseil de surveillance au capital de 2 132 285 690 euros - R.C.S.Nanterre 444 619 258



Nous vous saurons gré de bien vouloir nous faire parvenir votre avis par voie électronique ou postale, selon les modalités suivantes :

- envoi par voie électronique au plus tard le dernier jour de consultation à l'adresse suivante : rte-est-s3renr@rte-france.com
- envoi par voie postale au plus tard le dernier jour de consultation à l'adresse suivante :
Consultation S33REnR Grand Est
Service Concertation, Environnement, Tiers
8, Rue de Versigny
Boîte postale TSA 30007
54 608 Villers les Nancy

Nous restons à votre écoute et à votre disposition durant toute cette phase de consultation et nous vous prions d'agrèer, Monsieur le Président, l'expression de nos salutations distinguées.

Elisabeth BERTIN,

Déléguée de RTE dans l'Est



Liste des parties prenantes consultées

AODE
Metz-Métropole
Troyes Champagne Métropole
Communauté d'agglomération d'Ardenne Métropole
Fédération Départementale d'Energies des Ardennes
Syndicat Intercommunal d'Energies de la Marne
Syndicat départemental énergie et déchets
Syndicat Départemental d'Energie de l'Aube
Fédération unifiée des collectivités locales pour l'électricité en Meuse
Syndicat Mixte Départemental d'Electricité des Vosges
Syndicat Départemental d'Electricité de Meurthe-et-Moselle
Syndicat d'Electricité et de Gaz du Rhin
Syndicat Intercommunal pour la Distribution d'Energie Electrique
Syndicat Intercommunal de Suivi de la Concession de Distribution Publique d'Electricité du Pays des Trois Frontières
Syndicat Intercommunal d'électricité de l'Est Mosellan
Syndicat Intercommunal d'Electricité de l'Ouest Messin
Syndicat Intercommunal Environnement et Electricité

Centre Développement & Ingénierie Nancy
Service Etudes Décisionnelles
8, rue de Versigny
54600 VILLERS-LES-NANCY



www.rte-france.com

05-09-00-COUR

RTE Réseau de transport d'électricité - société anonyme à directoire et conseil de surveillance au capital de 2 132 285 690 euros - R.C.S.Nanterre 444 619 258

AVIS REÇUS ET REPONSES APPORTEES PAR RTE

Aucun avis n'a été rendu par les AODE concernées.
